



P2

Le mot du président

P3

La réforme de la biologie médicale

P4

Témoignage métier
SERVIER

P5

Le Student
Exchange
Programme

P7

Hôpital des
Nounours

P8

Études

L'Antidote

anepf.org

82

Journal de l'Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France # Mars 2010

Édito

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve pour le 1^{er} Antidote du nouveau bureau de l'A.N.E.P.F., mon 1^{er} en tant que VP Communication. Ce nouveau numéro vous parlera de Santé Publique avec l'Hôpital des Nounours, d'International avec le SEP, de la réforme de la biologie médicale, et bien sûr de l'actualité relative à la L1 Santé.

N'hésitez pas à participer au prochain et à envoyer vos articles !

Je vous souhaite une bonne lecture et vous dit à bientôt pour le prochain numéro.

Pierre-Emmanuel BUET

PE

vp-communication@anepf.org

À la une

La réforme de la biologie médicale

L'article 69 de la loi HPST du 21 juillet 2009 prévoyait la publication d'une ordonnance concernant la biologie médicale dans les 6 mois. C'est donc désormais chose faite avec l'ordonnance du 13 janvier publiée au Journal Officiel, le 15 janvier 2010.

Une ordonnance est une mesure prise par le gouvernement dans une matière relevant normalement de la loi, après autorisation reçue du Parlement via une loi d'habilitation (via la loi HPST dans le cas de l'ordonnance réformant la biologie médicale).

La biologie est donc maintenant considérée comme une **discipline médicale** exercée par des professionnels de santé (médecin et pharmacien) dans le public, ou le privé, qui sont désormais appelés **biologistes médicaux**.

Cette ordonnance exclut également le choix de la spécialité de la biologie médicale pour les vétérinaires.

Le terme analyse disparaît au profit de celui d'examen de biologie médicale et de nouveaux termes apparaissent comme **biologiste responsable, biologiste médical, site, contrat de coopération de proximité...**

Suite de l'article en page 3.



Retrouvez tous les numéros de pharmag.
Consultez les petites annonces.
Abonnez-vous au magazine.
Etc.



UN CONCENTRE D'INFOS POUR VOTRE VIE D'ÉTUDIANT



Réalisé en collaboration avec



Le mot du président

Bonjour à tous et toutes,



C'est un grand honneur de vous retrouver pour ce numéro de l'Antidote. L'actualité a été riche ces derniers temps.

Le 22 janvier a eu lieu à l'Ordre des Pharmaciens les traditionnels vœux de l'A.N.E.P.F. où nous avons rappelé **les grandes missions qui rythment notre année de mandat : les décrets de la loi HPST en cours d'élaboration, la première année commune des études de santé qui approche à grand pas, les programmes d'échanges internationaux en matière de stages, la santé publique avec des grands projets de sensibilisation.**

En plus de l'actualité pharmaceutique où nous réagissons au jour le jour, vous pourrez constater que l'année est chargée. Mais l'ensemble du bureau est au travail et avance vite, très vite et tant mieux pour les étudiants en pharmacie !

Nous en avons profité pour remercier tous nos partenaires, l'Ordre National des Pharmaciens, les anciens bureaux, nos administrateurs ainsi que toutes les personnes qui travaillent à nos côtés pour la protection des étudiants en pharmacie ainsi que la profession si chère à nos cœurs.

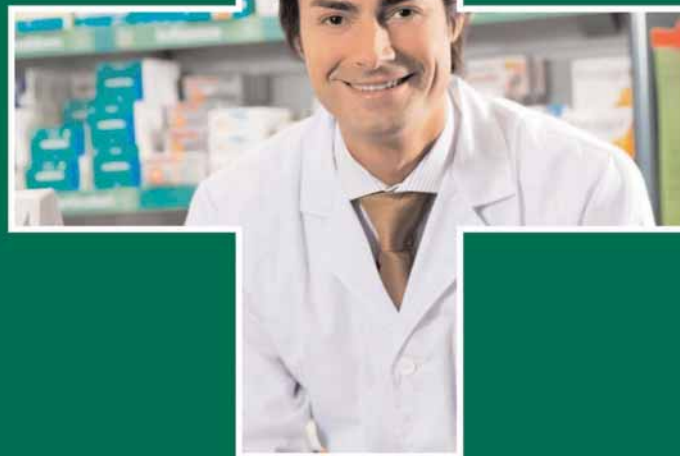
Actualité riche d'une part et exceptionnelle de l'autre où vous aurez pu constater la démission du président de l'A.N.E.P.F. Chose rare mais sans aucune conséquences sur le travail du bureau, nous n'avons pas perdu une seule seconde dans notre travail et au nom de l'A.N.E.P.F., nous n'avons pas le droit de vous laissez tomber.

Pour que vive la Pharmacie, vive l'A.N.E.P.F. ! ■

Maxime BELTIER

president@anepf.org

Etudier & exercer
la Pharmacie
ne doit pas être
une contrainte !



Pour vos études, votre installation ou l'exercice de votre métier au quotidien, CMV Médiforce et BNP Paribas vous accompagnent tout au long de votre parcours. Pour toutes vos opérations professionnelles ou privées, vous trouverez toujours chez CMV Médiforce et BNP Paribas une réponse adaptée. Plus d'infos sur cmvmédiforce.com et sur bnpparibas.net

cmv médiforce
Une société de BNP PARIBAS

CMV Médiforce - RCS Paris 506 591 116 00054

Allez au bout de votre vocation, CMV Médiforce s'occupe du reste

La réforme de la biologie médicale (suite)

L'examen de biologie médicale

Un examen de biologie médicale est un acte médical qui concourt à la prévention, au dépistage, au diagnostic ou à l'évaluation du risque de survenue d'états pathologiques, à la décision et à la prise en charge thérapeutiques, à la détermination ou au suivi de l'état physiologique ou physiopathologique de l'être humain.

L'examen de biologie médicale est un acte se déroulant en **3 phases** (pré-analytique, analytique et post-analytique). Tout ou partie de la phase pré-analytique peut être réalisé en dehors du laboratoire mais exclusivement dans un établissement de santé, au domicile du patient ou dans des lieux appropriés, phase réalisée par un professionnel de santé sous la responsabilité d'un biologiste médical.

La phase pré-analytique :

Le prélèvement d'un échantillon biologique chez un être humain, le recueil des éléments cliniques pertinents, la préparation, le transport et la conservation de l'échantillon biologique jusqu'à l'endroit où il est analysé ;

La phase analytique :

Processus technique qui permet l'obtention d'un résultat d'analyse biologique ;

La phase post-analytique :

La validation, l'interprétation contextuelle du résultat ainsi que la communication appropriée du résultat au prescripteur et dans les conditions fixées à l'article L. 1111-2 du Code de la santé publique, au patient.

Point important pour le pharmacien d'officine, les test, recueil et traitement de signaux biologiques, à visée de dépistage, d'orientation diagnostique ou d'adaptation thérapeutique immédiate ne sont pas des examens de biologie médicales et il peut donc les effectuer comme cela est suggéré par le rapport Rioli (cf. Antidote n°81).



Le laboratoire de biologie médicale

C'est une structure où sont effectués des examens de biologie médicale, implantée sur **un ou plusieurs sites**, situés dans un à trois territoires de santé infrarégionaux limitrophes. Le laboratoire participe à la permanence de l'offre de biologie définie sur le territoire. Il est dirigé par un biologiste médical dénommé **biologiste-responsable**.

Une accréditation obligatoire

À compter du 1^{er} novembre 2016, tous les laboratoires devront être accrédités. L'accréditation porte sur les trois phases de l'examen de biologie médicale et est délivrée par l'instance nationale d'accréditation (en France, le COFRAC), qui peut la suspendre ou la retirer pour une partie ou la totalité de l'activité du laboratoire.

La réforme de la biologie médicale est donc une étape importante pour l'avenir de la profession et l'Ordre des Pharmaciens comme les étudiants (à travers l'A.N.E.P.F. et la FNSIP) suivront de très près ces évolutions pour les pharmaciens biologistes. ■

Romain ROGISSART

Chargé de mission relations professionnelles de l'A.N.E.P.F.
relations.profession@anepf.org

Partenaire

Témoignage métier **SERVIER**

Jérôme,
Responsable Progrès continu
en Unité de Production

“ Pharmacien Diplômé de Paris V, j’ai choisi de réaliser mon stage de fin d’études sur le site de production pharmaceutique du Groupe de Recherche Servier situé à Gidy. Mon sujet concernant la gestion des anomalies en production m’a permis de développer des compétences en Assurance Qualité.

Fort de ce stage, j’ai été recruté par le groupe **SERVIER** sur un poste de **Responsable Assurance Qualité**, fonction opérationnelle et transverse située au cœur d’une unité de production, **ce fut l’occasion de travailler avec les équipes de production et les services supports sur des sujets aussi variés que la qualification, la validation, la gestion d’anomalies et l’évaluation des dossiers de lots.**

Après 3 ans, il m’a été proposé une évolution au poste de Responsable Production.

Cette fonction m’a ouvert au management d’une équipe composée d’opérateurs de production et de techniciens de maintenance. **Une telle expérience m’a permis de m’aguerrir sur des sujets techniques autant qu’humains.** Ces premiers pas comme manager opérationnel ont contribué à mon affirmation et à ma prise de conscience de l’importance de chacun.

Depuis 6 mois j’ai évolué sur la fonction de **Responsable Progrès Continu**, garant de la performance industrielle. **Tantôt animateur, tantôt coordinateur de chantiers d’amélioration continue au sein des ateliers de production, j’ai en charge l’animation du plan de progrès de l’unité.**

A 31 ans, ce métier me permet de développer une vision transversale du fonctionnement d’un site de production. ■ ”

Ces métiers vous intéressent ?

Pour toute information ou demande de stage, contactez-nous à cette adresse :
mail.drh.campus@fr.netgrs.com.
Nous ne manquerons pas de vous répondre.



L'International

Le Student Exchange Programme

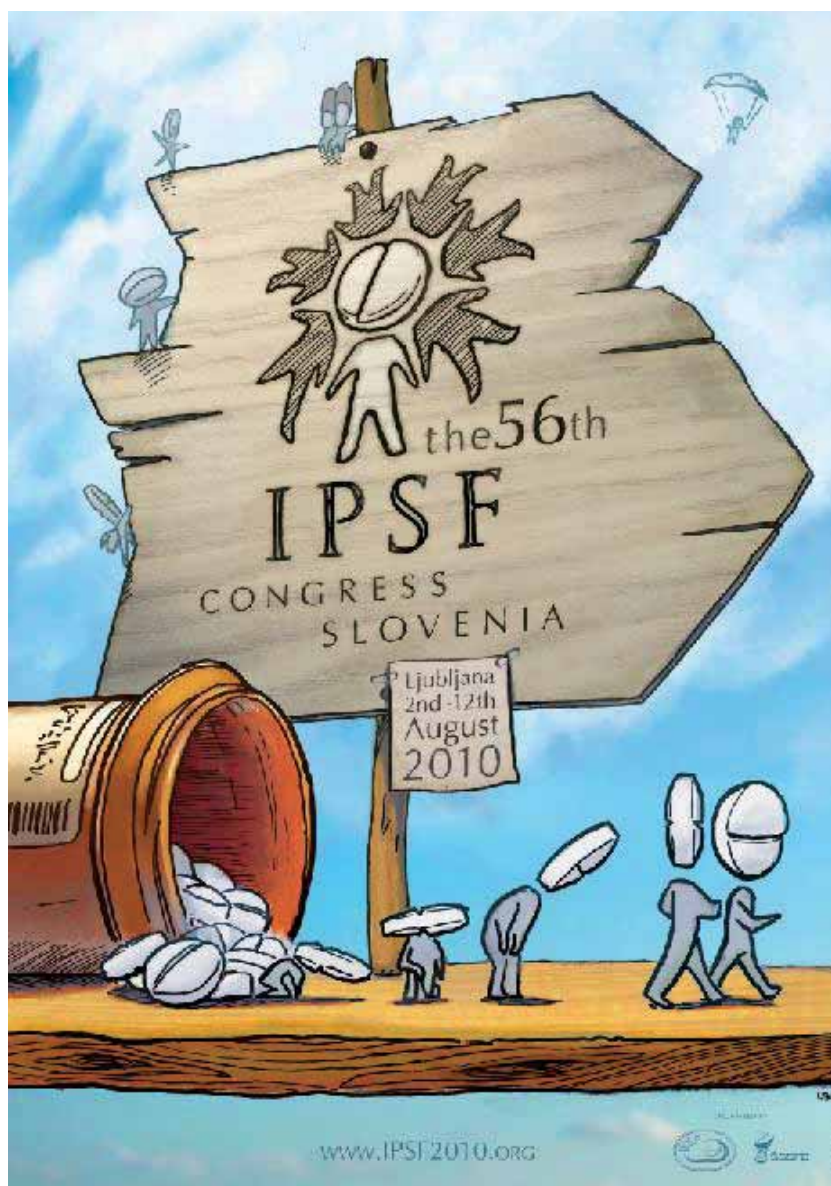
Rien à faire cet été ?
Envie de découvrir
la pharmacie tout
en voyageant ?
Ça tombe bien,
le SEP est là pour ça !

Le SEP, c'est quoi ?

L'IPSF (Fédération Internationale des Étudiants en Pharmacie) organise chaque année le SEP (Student Exchange Programme) qui est un programme d'échange qui vous propose de **partir en stage à l'étranger, pour une durée moyenne de 1 à 3 mois. Une soixantaine de pays participent au programme, et plus de 500 échanges internationaux sont mis en place chaque année.**

A partir de la 2^{ème} année, vous pourrez effectuer un stage dans le milieu officinal, hospitalier, dans la répartition ou dans l'une des nombreuses branches de l'industrie. Ce sont généralement les référents du pays d'accueil qui s'occupent du logement. C'est un stage en principe non rémunéré et non reconnu par nos facultés, mais qui peut parfois être validé dans le cadre d'un master.

Quoiqu'il en soit cela constitue toujours un atout sur un CV, et c'est quand même l'occasion de vivre une expérience unique autant sur le plan professionnel que culturel, et d'avoir un aperçu des conditions de travail du pharmacien dans un autre pays. Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous vite car les places sont très limitées !



Comment faire pour partir ?

Au niveau de la France, c'est le **Vice-Président Mobilité de l'A.N.E.P.F.** (Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France) qui gère les échanges internationaux. Il suffit donc de me contacter et je vous expliquerai la procédure d'inscription (vp-mobilite@anepf.org).

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez aussi visiter le site du SEP si l'anglais ne vous rebute pas trop (sep.ipsf.org). Toutes les informations sur les pays de vos choix sont disponibles dans la rubrique World Map, il suffit de cliquer !

Si jamais vous n'êtes pas intéressé pour partir mais que vous êtes volontaire pour accueillir un stagiaire étranger chez vous, vous pouvez également me contacter. C'est une belle expérience culturelle, profitez-en ! ■

Kelly SENG

Vice-Présidente Mobilité - vp-mobilite@anepf.org

étudiez, pratiquez, et bénéficiez d'Offres Spéciales "Futurs Praticiens"

Vous êtes futur praticien ?

La Médicale vous réserve des solutions adaptées à votre cursus et à votre budget !

2 packs assurances

Responsabilité Civile Professionnelle, Protection Juridique et Prévoyance

tarifs préférentiels sur les contrats de La Médicale :

- Complémentaire Santé
- Assurance Habitation
- Assurance Automobile
- La Prévoyance (Arrêt de travail/Invalidité)
- Assurance du prêt de votre logement principal

Agence **cohesion image & marques**
La Médicale de France - Entreprise régie par le Code des assurances. Spécialité assurance d'assurances au capital de 2 600 000 € entièrement versé.
Siège social : 50, 52, rue de la Précaution - 75013 PARIS - 082 088 888 RCS Paris. Adresse de correspondance : 13, 15, rue de Nancy - 75499 PARIS Cedex 10.

contactez-nous

La Médicale
13, rue de Nancy
75499 PARIS Cedex 10

www.lamedicale.fr

N° Azur 0 810 20 10 30
PRIX APPEL LOCAL



La médicale
assure les professionnels de santé

Hôpital des Nounours

L'hôpital des nounours (HdN) a été créé par des étudiants en médecine allemands sous l'appellation "Teddy Bear Hospital". L'idée a ensuite été reprise par l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France) en France.

L'Hôpital des nounours a pour but de permettre la découverte du milieu hospitalier aux enfants de 5-7ans. Les enfants emmènent leur nounours malade et selon la pathologie, le nounours dirigé vers les différents services et "nounoursologues".

L'objectif est de réduire l'angoisse des enfants face aux "blouses blanches", et de leur faire découvrir l'environnement hospitalier et ses différents acteurs. Les enfants sont également sensibilisés aux problèmes d'hygiène et de santé publique.

L'accueil à l'hôpital des nounours se déroule en trois étapes :

- le pré HdN où les étudiants se présente aux enfants dans les écoles et leur explique qu'ils vont pouvoir faire soigner leur nounours malade à l'hôpital des nounours,
- la phase de l'HdN dans la faculté avec l'accueil des enfants,
- et pour finir, une phase post HdN pour récupérer les impressions des enseignants et des enfants.

Cette année l'hôpital des nounours est en pleine évolution. En effet l'HdN s'ouvre à toutes les filières de santé, pour permettre de mieux représenter le milieu hospitalier.

Les enfants vont pouvoir découvrir les métiers de pharmacien, kinésithérapeute, ergothérapeute, dentiste, sage-femme, infirmière, d'orthophoniste et bien d'autres...

Chacune des filières aura un stand pour pouvoir accueillir les enfants.

Les étudiants en pharmacie joueront un rôle important en termes d'éducation et de prévention. Ils vont avoir pour missions de faire découvrir la profession aux enfants. Il est important d'insister sur le fait que les médicaments ne sont pas des produits de consommation courante mais des produits dangereux : ce ne sont pas des bonbons ! Les médicaments doivent être utilisés pour une maladie donnée : stop-bobo, stop caca, et pour une personne donnée : pour le nounours.

Sans oublier de rappeler qu'il faut respecter la posologie et la durée du traitement pour s'assurer de son efficacité. Les étudiants peuvent présenter aux enfants de manière ludique les différentes formes galéniques et leur utilisation.

Pour pouvoir réaliser au mieux ce projet, un protocole de bonne pratique est en cours de réalisation en collaboration entre les différentes filières de santé. Ce protocole permettra de décrire les objectifs en terme de santé publique, d'éducation et de prévention. Il définira également les moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

L'HdN pourra ainsi représenter au maximum le milieu hospitalier où les différents acteurs de santé travaillent main dans la main. ■

Pour avoir plus de renseignements, et connaître les dates des HdN, n'hésitez pas à me contacter ou à aller vous renseigner dans vos corps.

Xxxxxx XXXXXXXX

Xxxxxxx Xxxxxxx - xxxxxxxxxxxxxxxxx@xxxxxxxxxx.org

Hôpital des Nounours



Études

Bonjour à tous et toutes,

Comme vous le savez tous, la première année commune des études de santé médecine, pharmacie, sages-femmes et dentaires rentrera en vigueur en septembre 2010 prochain.

L'A.N.E.P.F. s'est beaucoup exprimé sur ce sujet, l'a longtemps combattu en démontrant l'incohérence de cette réforme pour les étudiants en pharmacie mais elle n'a pas été écoutée et la réforme est passée. L'A.N.E.P.F. souhaitait depuis longtemps une réforme des études pharmaceutiques et l'intégration au système LMD mais pas de cette façon : la mutualisation des cours avec les étudiants en médecine aurait été préférable dans les années supérieures. La question aujourd'hui n'est plus de savoir si on intègre les étudiants en pharmacie dans cette première année commune, mais comment on fait pour les aider.

Force est de constater qu'aujourd'hui, il reste beaucoup de travail à faire et nous sommes au travail avec les facultés, Universités, représentants locaux de vos corps pour l'application concrète de cette réforme, afin que les étudiants en pharmacie déjà énormément pénalisés le soit un peu moins.

Pour réaliser notre mission d'informations, nous réalisons actuellement un tour de France des 24 facultés de pharmacie, les premières dates ont été très intéressantes : les étudiants en pharmacie de première année et les futurs étudiants actuellement lycéens sont désireux d'informations. Nous sommes présents également dans les grands salons d'orientation sur différentes grandes villes dans le cadre de nos objectifs.

Je vous souhaite donc bon courage pour ceux qui vont rentrer dans cette première année commune et n'hésitez pas à aller contacter vos représentants si vous avez besoin de plus d'explications. ■

Maxime BELTIER

Président de l'A.N.E.P.F.
president@anepf.org



phar mag.fr

Retrouvez tous les numéros de phar mag.
Consultez les petites annonces.
Abonnez-vous au magazine.
Etc.

UN CONCENTRÉ D'INFOS POUR VOTRE VIE D'ÉTUDIANT

OCP

OCP Répartition SAS - DMC C0303-09

Annonces, des espaces vous sont réservés :

Pour tout renseignement : A.N.E.P.F.,
4, avenue Ruysdaël 75008 Paris
Pierre-Emmanuel Buet :
401, rue de l'Aumône 45160 Olivet.
Tél. 06 67 17 26 24 - antidote@anepf.org
Directeur de Publication : Maxime Beltier
ISSN 1294 - 3819
Dépôt légal : à parution
Création maquette : Publicorp
Crédits photos : A.N.E.P.F.
Réalisation et impression : OCP R
Tirage : 10 000 ex.